

LA FONDATION DE LA VILLE NOUVELLE DE RABAT

À TRAVERS SON SYSTÈME DE PARCS

par Mounia Bennani

CAPITALE ADMINISTRATIVE du Maroc depuis 1914, Rabat fait figure de modèle d'urbanisme par excellence. Le cadre naturel exceptionnel dans lequel s'inscrit la ville, encadrée par l'Océan Atlantique au nord et le fleuve de Bou-Regreg à l'est, sera l'élément moteur de son développement au cours du Protectorat français (1912-1956).

Le général Lyautey, Résident Général du Protectorat français au Maroc, porta une attention particulière à l'aménagement de la capitale. Son objectif fut de faire de Rabat «*une ville verdoyante et fleurie, une véritable Cité-Jardin*»⁽¹⁾. Afin de répondre à ce nouveau concept de *ville-parc* de vastes espaces plantés furent réalisés au cœur du tissu urbain de la ville européenne selon le principe du *système de parcs* imaginé par J-C-N. Forestier en 1906. Un certain nombre de parcs s'inscrivent dans ce système d'espaces libres de la capitale, le plus important est le jardin d'Essais dans l'ancien *Agdal*, le parc du Belvédère qui domine le jardin d'Essais, le parc du Triangle de vue installé derrière les remparts de la *médina* et les jardins de la Résidence du général Lyautey aménagés sur les hauteurs de Rabat. Le parc du Triangle de vue est sans doute celui qui illustre le plus clairement l'influence de ce *système de parcs* dans l'organisation du tissu urbain de la ville nouvelle coloniale.

Rabat, à la veille du Protectorat

Dans les villes traditionnelles marocaines, on distingue plusieurs types d'espaces plantés à l'échelle de l'agglomération : les jardins *extra-muros* situés à l'extérieur des remparts, et les jardins *intra-muros* répartis à l'intérieur de l'enceinte de la ville. Les jardins *extra-muros*, *Jnanate*, sont des espaces non irrigués, le plus souvent des terres agricoles ou des plantations d'arbres comme les oliveraies. A l'intérieur des remparts, on distingue les *Arsa* et les *Agdal*. Outre leur rôle d'agrément, les *Arsa* constituent des jardins de rapport ou des vergers irrigués, structurés par des allées surélevées. Ils servent à la fois de résidence secondaire et de source d'approvisionnement pour la ville. Quant aux *Agdal*, ce sont des terrains de parcours, des parcs à chevaux ou de vastes vergers irrigués accompagnés de grands bassins réservoirs, généralement contigus au domaine royal.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la ville de Rabat était cantonnée à l'intérieur de ses remparts andalous élevés au XVII^e siècle autour de la vieille cité. Entre cette enceinte intérieure et l'enceinte Almohade, édifiée en 1198 à l'extérieur de la ville, s'étendait un vaste *Agdal* entretenu par les habitants de Rabat depuis plusieurs générations. A la fin du XVIII^e siècle, Rabat fut élevée au rang de ville impériale. A l'intérieur de la muraille Almohade, un embryon de ville apparut : le palais du sultan, les mosquées et quelques autres constructions s'installèrent dans l'immense *Agdal*, sur le site du palais royal actuel. Ainsi, la ville devint cité *Makhzen* (siège du gouvernement) où venaient séjourner régulièrement les sultans. Au siècle dernier, il fallait donc imaginer Rabat, entre ces deux enceintes, comme une immense étendue de vignes, de vergers et de jardins sillonnés d'une multitude de chemins bordés de cactus et de figuiers :

1 - A. Meunissier (note communiquée par) : «Rabat : Cité-Jardin», in *Revue Horticole*, Société Nationale d'Horticulture Française (SNHF), Paris, 1936-37, p. 410.

«Entre les faces sud des deux enceintes, se trouvent un grand nombre de beaux jardins entourés de murs et des terrains de labour en quantités, limités par des haies de figuiers de Barbarie de vigoureuse tenue ; beaucoup d'arbres fruitiers de toutes sortes se montrent au-dessus des haies ; il y a quelques orangeries et quelques vignes». ⁽²⁾

Tel était donc le décor de Rabat à l'arrivée des Français au début du XX^e siècle : un vaste espace cultivé qui allait devenir le socle de la future ville nouvelle.

Les principes idéologiques de la politique urbaine du Protectorat

Séparer la ville nouvelle de la médina

En 1912, le Maroc passe sous le Protectorat français. Le général Hubert Lyautey (1854-1934) est alors nommé Résident Général de la République Française au Maroc jusqu'en 1925. Le 28 juillet 1914, Rabat est décrétée capitale du *Maroc moderne*.

En France nous sommes en pleine guerre mondiale, le Maroc est pour les français la terre de l'espoir et du renouveau.

Le gouvernement du Protectorat défend les principes d'une nouvelle «politique indigène» fondée sur le respect des traditions et la collaboration avec le peuple marocain. Il ne s'agit plus comme dans les colonies voisines, d'imposer les règles françaises mais de les adapter aux besoins locaux. Moderniser sans entrer en conflit avec la civilisation locale, telle sera la doctrine du Protectorat au Maroc.

Contrairement à l'Algérie et à la Tunisie, H. Lyautey applique une doctrine urbaine tout à fait novatrice à l'époque : il impose la séparation très nette entre la ville nouvelle européenne et la cité traditionnelle (*médina*), au nom de la modernité et du respect des traditions :

«Sauvegarde de l'art indigène, conservation scrupuleuse des monuments du passé, leur appropriation aux nécessités de la vie moderne avec un souci constant du respect des traditions...» ⁽³⁾

Ainsi, l'ensemble des nouvelles cités du Protectorat se construiront à l'extérieur des enceintes des *médina*. Les villes nouvelles marocaines seront conçues comme un idéal de civilisation et de modernité. Les principes d'urbanisme les plus modernes seront appliqués.

Diviser la ville par zones

Parallèlement à la séparation des cités, les villes nouvelles marocaines répondront à un principe de zoning. Zones industrielles, zones administratives, zones d'habitations, etc. seront conçues de façon séparée. Leur limite tient compte d'un certain nombre d'éléments tels que la nature du sol, la direction des vents, les besoins en circulation, le passage de voies ferrées, la présence d'un port, etc.

Expérimenter un nouveau concept de planification : le système d'espaces libres de J-C-N. Forestier

Dans cette volonté de bâtir des villes idéales, le général H. Lyautey s'oriente vers le Musée Social ⁽⁴⁾ et fait appel à J-C-N. Forestier (1861-1930) en 1913, alors conservateur des Promenades de Paris, afin d'établir, selon ses propres termes :

2 - L. Mercier : «Description topographique de Rabat», in *Mécanismes et formes de croissance urbaine au Maroc* de M. Belfquih & A. Fadloulah Tome 1, Rabat, 1986, p. 39.

3 - H. Lyautey : extrait de «Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930). Du jardin au paysage urbain. Actes du colloque international sur J-C-N Forestier», sous la direction de B. Leclerc, Edition Picard, Paris, 1990, p. 190.

4 - Créé en 1894, le Musée Social milite en faveur d'une réforme de l'habitat populaire et de la modernisation sociale. Sa Section d'hygiène urbaine et rurale mise en place par le député Jules Siegfried, le 14 janvier 1908, se fait l'interprète d'une nouvelle vision de la planification urbaine fondée sur l'hygiène, l'embellissement et la préservation des espaces verts des villes. Elle rassemble des spécialistes tels qu'Eugène Hénard, Henri Prost, Jean-Claude-Nicolas Forestier, Marcel Poète, Donnat-Alfred Agache, etc. La Section défend le déclassement des enceintes de Paris et l'obligation de plans d'aménagement et d'extension pour les grandes villes. Ce n'est qu'en 1919 que sera votée la loi Cornudet exigeant un plan d'aménagement pour les villes de plus de 10 000 habitants, texte rédigé par la section d'hygiène du Musée Social.

«*Quelles peuvent être les réserves à prévoir et à constituer à l'intérieur et aux environs des principales villes du Maroc pour y installer dès à présent, et en prévision du développement des villes dans l'avenir, des promenades, des jardins publics ?*»⁽⁵⁾

A la fin de la même année, au terme de sa mission, Forestier remet à Lyautey un compte rendu intitulé «*Rapport des réserves à constituer au-dedans et aux abords des villes capitales du Maroc. Remarques sur les jardins arabes et de l'utilité qu'il y aurait à en conserver les principaux caractères*».

Dans son rapport, Forestier approfondit les principes qu'il énonça auparavant en 1906 dans son ouvrage *Grandes Villes et Systèmes de Parcs*⁽⁶⁾ où il défend la création d'un système de parcs en complément du plan de ville.

S'inspirant du modèle du Parkway introduit par F. L. Olmsted aux Etats-Unis, Forestier définit son «système de parcs» comme fondement du projet urbain. Il s'agit de dresser un plan de ville à partir d'un réseau d'espaces libres, de parcs et de jardins. Innovateur à cette époque, ce système consiste à prévoir, en tenant compte de l'évolution prévisible de la population, l'extension future de la ville par une succession de noyaux d'habitats isolés les uns des autres par des zones de verdure.

Comme le note l'architecte et historienne B. Leclerc, ce concept expérimenté par Forestier au Maroc préparera un tournant dans l'histoire de l'urbanisme et du paysage en France :

«*Il marque les formes de la planification des grandes villes du Protectorat appartenant ainsi, non seulement à l'histoire du Maroc, mais également à l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme français puisque au Maroc est expérimenté un mode de construction de la ville qui ne sera introduit en France qu'après 1919*».⁽⁷⁾

Lors de sa mission au Maroc, Forestier parcourt les quatre villes impériales (Rabat, Fès, Meknes et Marrakech), et propose un système d'espaces libres simultanément au plan de ville. Il esquisse des projets d'espaces libres, de jardins publics, préconise la création de quartiers séparés (habitat, industries, administrations), etc. dans un souci permanent de respect du lieu et de mise en valeur du paysage existant.

Il insiste longuement sur l'importance de ces réserves plantées :

«*Les villes ont compris quels éléments d'hygiène et de beauté une ville en voie de développement peut trouver au cours d'un siècle dans des dégagements, des réserves nombreuses et judicieusement distribuées. Elles ont compris que le "plan de ville" est insuffisant s'il n'est pas complété par un programme d'ensemble et un plan spécial des espaces libres intérieurs et extérieurs pour le présent et l'avenir - par un système de parcs*».⁽⁸⁾

Dans un premier temps, Forestier effectue un état des lieux en étudiant la végétation en place et les points de vues remarquables afin de déterminer les réserves à créer et les espaces à conserver. Ce n'est qu'une fois ces réserves constituées qu'il décide de la répartition des parcs et des jardins dans le plan de ville.

Application du système de parc dans le plan de ville de Rabat

Afin de mettre en application ce programme de planification des grandes villes du royaume, Lyautey, sur les conseils de Forestier, fait appel à l'architecte Henri Prost (1874-1959) en 1913. Grand prix de Rome en 1911, Prost se chargera d'établir les plans directeurs d'aménagement et d'extension des quatre villes impériales du Maroc : Fes, Meknès, Marrakech et Rabat.

5 - H. Lyautey : extrait de «*Jean Claude Nicolas Forestier. Grandes Villes et Systèmes de Parcs. France, Maroc, Argentine*» de B. Leclerc & S. I. CID Tarrago, Institut français d'architecture, Edition Norma, Paris, 1997, p. 154.

6 - J-C-N. Forestier, *Grandes Villes et Systèmes de Parcs*, Hachette, Paris, 1906.

7 - B. Leclerc, *Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930). Du jardin au paysage urbain. Actes du colloque international sur J.C.N Forestier*, Edition Picard, Paris, 1990, p.189.

8 - J-C-N. Forestier, *Ibid.*, p. 192.

Dès 1914, la croissance de Rabat sera entièrement régie par le premier plan d'aménagement réalisé par Prost et cela jusqu'en 1947.

Le système d'espaces libres, de parcs et de jardins esquissé par Forestier structurera l'ensemble du plan de ville. Comme pour la ville d'Adélaïde, il préconise une zone d'isolement autour du premier noyau, puis une seconde ceinture verte constituée de pépinières et de terrains de sport, au-delà de laquelle une autre cité pourrait se développer librement, et ainsi de suite. Les différentes agglomérations seraient reliées par un réseau de voies intégrées à ces espaces libres.

Forestier défend ce modèle d'extension comme étant particulièrement bien approprié à une ville comme Rabat. Selon ses propres termes :

«Rabat est, plus que tout autre ville, bien préparée à une formation semblable ; Salé est déjà un second noyau, le Bou-Regreg, Chella, le champ de courses, la mer lui font une ceinture à demi achevée».⁽⁹⁾

Il prévoit plus de 25 hectares d'espaces libres pour la capitale.

Prost trace une ville-parc telle que l'imaginait le général Lyautey. Il applique les principes définis par la politique urbaine du Protectorat, à savoir, séparer la ville nouvelle de la *médina*, diviser la ville par zones, et surtout, il met en forme les projets d'espaces libres esquissés par Forestier dans son rapport.

A la fin de l'année 1913, le général Lyautey, reprenant les propos de Forestier, fait part de son choix de séparer la nouvelle ville de la *médina* :

«Il est profondément désirable que la ville européenne se construise à l'ouest et au nord de l'enceinte extérieure, entre l'enceinte intérieure, le palais du sultan et le Bou Regreg. L'ensemble de jardins, de points de vue, de monuments historiques, tout ce qui en un mot fait le charme de Rabat, reste réservé aux habitations, suivants un plan-directeur d'avenues et de boulevards...»⁽¹⁰⁾

La nouvelle ville s'installe donc tout près de la *médina*, à l'extérieur de l'enceinte intérieure, les deux cités n'étant séparées que par l'actuelle avenue *Hassan II* (ancien boulevard Joffre). Tout le long de cette enceinte qui sépare les deux cités, Lyautey prescrit d'installer une zone *non aedificandi* sur une profondeur de 250 mètres. Cette zone tampon devait servir de réserves de plantation pour les nouveaux quartiers européens.

Conserver les vues sur le paysage

Outre cette volonté de séparer les deux cités, le Résident général avait également pour souci de préserver les vues sur *l'admirable paysage* de la capitale comme l'indique cette anecdote rapportée par J. Marrast :

«Lyautey, un jour, arrêtant son cheval sur la hauteur dominant Rabat et embrassant le paysage unique se déroulant devant lui, déclara que là, et pas ailleurs, s'élèverait la Résidence. Point de repère : trois figuiers qui sont devenus le centre du patio».⁽¹¹⁾

9 - J-C-N. forestier, voir note 5, p. 200.

10 - H. Lyautey, Lettre du 5 décembre 1913, extrait de *«Lyautey l'Africain»*, op. cit.

11 - J. Marrast : *L'œuvre de Henri Prost*, Académie d'Architecture, Paris, 1960.

C'est ainsi que, dès le début du Protectorat, est affirmée l'importance des vues et des perspectives qu'offre le site de Rabat sur l'ensemble du paysage environnant : l'Océan Atlantique au Nord, la vallée du *Bou-Regreg* à l'Est et au Sud et la *médina* de Salé, implantée sur la rive droite du fleuve. Afin de sauvegarder ces vues, Prost décide d'aménager les premiers plans en jardins.

Ce désir de créer des jardins pour conserver les vues constitue un véritable outil de planification urbaine. L'ensemble des servitudes visuelles est précisé sur le

plan Prost par des cônes de vision. On distingue : la vue depuis la Tour *Hassan* sur l'embouchure du *Bou-Regreg* et sur la ville de Salé, la vue depuis la Résidence de Lyautey sur la ville européenne et la ville traditionnelle, la vue depuis les services municipaux sur la *médina* et l'océan et la vue de la terrasse de l'*Agdal* sur les remparts extérieurs. Perspectives qui sont, aujourd'hui, masquées par les nouvelles constructions.

Installer une trame d'avenues et de boulevards

Une fois ces grands principes énoncés (séparer les deux villes et conserver les plus beaux panoramas), le tracé de la nouvelle ville prend forme. Le schéma d'aménagement de la ville nouvelle s'organise selon une trame orthogonale qui s'appuie sur trois repères symboliques de la capitale : au sud-ouest de la *médina*, le Palais du Sultan, emblème du pouvoir impérial ; sur les hauteurs de Rabat, la Résidence du général Lyautey, emblème du pouvoir colonial et *le port naturel* sur l'estuaire du fleuve du *Bou-Regreg*. Ces sites remarquables constituent les points de repères à partir desquels sont tracés les grands axes de la nouvelle ville. L'orientation des principaux boulevards est déterminée par les pistes cavalières existantes et les différentes zones à construire sont calées par les remparts. La trame de la ville est régie par :

«[...] deux mouvements perpendiculaires de circulation.

Le premier, de circulation est-ouest, schématisé par la grande route Agadir-Casablanca-Tunis, se décomposant à l'entrée ouest de la ville neuve en deux artères : l'une longeant l'ancienne enceinte de la Médina, l'autre passant par le centre géographique de l'agglomération européenne, puis se rejoignant pour franchir le Bou Regreg à 2 km en amont de Salé.

Le second, de direction nord-sud, esquissé par les anciennes pistes venant de la ville indigène et mettant en relation la Médina, la ville européenne, le quartier administratif, le palais impérial, la piste de Dar-El-Maghzen promue au rôle d'axe principal».⁽¹²⁾

Aménager des réserves d'espaces libres pour préserver les vues et structurer la ville

Le jardin du Triangle de vue

Le parc du Triangle de vue apparaît comme un maillon fondateur de la trame géométrique de la nouvelle ville. Il répond aux principes énoncés par Lyautey : installé juste derrière les remparts de la *médina*, à la limite entre les deux villes, il constitue un vaste espace libre qui isole les deux cités.

Il fut conçu et réalisé en 1924 par l'architecte paysagiste Marcel Zaborski, chef technique des promenades et plantations du Maroc. Celui-ci décrit le jardin du Triangle de vue comme étant «*le trait d'union de verdure qu'a voulu le maréchal Lyautey, entre la ville européenne et la ville indigène*».⁽¹³⁾

Son nom *Triangle de vue* est une conséquence directe de la politique de Lyautey. Le plan Prost de Rabat montre en effet que le parc du Triangle de vue fait partie du système d'espaces libres conçu par Forestier dans l'objectif de sauvegarder les perspectives qu'offre la capitale sur l'ensemble de son territoire :

«*Parc triangulaire préparant à la vision remarquable que l'on a, de la terrasse des Services municipaux, sur la cité indigène et sur l'Océan*».⁽¹⁴⁾

«*Le Triangle de Vue n'est pas une fantaisie pour satisfaire uniquement au désir du Maréchal. Il a été conçu pour que le public puisse bénéficier de la vue que l'on découvre sur la ville indigène aux environs de l'ancienne Résidence. Ce*

12 - *Ibid.*, p. 84-85.

13 - M. Zaborski : «Le jardin public moderne - Les jeux d'enfants au parc du Triangle de vue à Rabat (Maroc)», *Revue Horticole*, Société Nationale d'Horticulture Française (S.N.H.F), Paris, 1932-33, p. 438.

14 - *Ibid.*

projet a eu pour base l'aménagement d'une terrasse accessible au public lors de la construction du futur Hôtel de ville».⁽¹⁵⁾

Le *Triangle de vue* est matérialisé par un cône visuel issu d'un point précis qui est le centre du bâtiment des services municipaux. Cette volonté d'aménager des *vues* introduit une troisième dimension à la ville : Rabat n'est plus pensée uniquement comme un simple plan d'urbanisme, mais comme un espace inscrit dans son territoire, le paysage de la *médina* faisant partie intégrante de la ville nouvelle.

Le jardin d'Essais

Conçu en 1914 par J-C-N. Forestier, le jardin d'Essai de Rabat est à l'origine un jardin d'acclimatation et d'expérimentation destiné à améliorer les ressources en plantes agricoles. Il se situe dans l'ancien *Aguedal*, de part et d'autre de l'avenue de la Victoire. Il fut dessiné dans le style régulier des jardins français avec une perspective centrale offrant un panorama sur l'Océan Atlantique.

Dans son rapport de 1913, J-C-N. Forestier parle déjà d'un jardin en pente à créer dans le quartier résidentiel de l'*Aguedal*, en continuité avec une avenue-terrasse plus en hauteur : «[...] il semble qu'entre les courbes de niveau-cotes 40 et 43, on pourrait disposer une avenue en terrasse dont on assurerait la vue sur la mer - qui est fort belle - en réservant sur une certaine longueur la pente pour un jardin public».⁽¹⁶⁾

C'est au niveau de cette «terrasse» que décrit Forestier que fut réalisé l'actuel jardin du belvédère.

Le jardin du belvédère

Sur une esplanade d'environ 300 mètres de long au-dessus du jardin d'Essais, le jardin du belvédère fut conçu par l'équipe Prost afin d'accueillir la première foire de Rabat en 1917. C'est un jardin linéaire, structuré par un double mail de ficus et de palmiers disposés de part et d'autre d'un parterre planté. Deux fontaines en pierre marquent les deux extrémités du jardin. Aujourd'hui, cette structure est intacte et on peut toujours admirer quelques vues sur la ville. Une allée dans la partie sud-ouest du parc permet de rejoindre le jardin d'Essais en contrebas.

Le quartier - jardin de la résidence du général Lyautey

Lyautey choisit de construire la nouvelle résidence sur le point le plus haut de la capitale, au niveau des remparts extérieurs, face à la nécropole du *Chella*. Cet espace surnommé «la colline sacrée» fut entièrement planté de pins. Depuis les terrasses de sa résidence, Lyautey bénéficiait d'un panorama exceptionnel sur le paysage environnant avec, au nord, une vue sur les jardins de la résidence, la *medina* et l'océan en arrière plan, et au sud, une vue privilégiée sur la vallée du *Bou-Regreg* et l'enceinte du *Chella*. Tout autour furent aménagés les différents ministères selon un plan judicieux de voies, plantations, galeries piétonnes, etc. reliant les différents bâtiments.

15 - «Le Triangle de vue», 2 pages manuscrites, Institut Français d'Architecture, Archives du XX^e siècle (Paris).

16 - J-C-N. Forestier, voir note 5, p. 197.

Les avenues - promenades

Un réseau de voies «vertes» (avenues-jardins, boulevards plantés, routes belvédères, etc.) relie l'ensemble des espaces libres, parcs, jardins, squares, etc. Parmi ces avenues-promenades, il faut citer l'avenue de la Victoire (ancienne route

nationale) dans le quartier de l'Agdal. Elle permet l'accès au centre ville depuis la route de Casablanca à l'Ouest. C'est une avenue monumentale à deux fois deux voies longée de chaque côté d'un large trottoir planté d'un mail de ficus taillés. Elle offre une perspective magistrale sur l'enceinte *Almohade* et la porte *Bab Rouah*.

Autre voie emblématique, l'actuel boulevard Mohamed V (ancienne avenue *Dar El Makhzen*) composé de deux chaussées séparées par un parterre central structuré par un double alignement de palmiers. Elle dessine un axe majeur qui part d'une ancienne porte de la *medina* (*Bab Tebene*) jusqu'à la grande mosquée *Essounna* à l'intersection du quartier administratif et du palais royal.

A l'extérieur des remparts, les réserves *non aedificandi* préconisées par Forestier ont été traitées en avenues - jardins.

Dans son rapport, Forestier esquisse l'idée d'un boulevard-promenade autour des enceintes :

«[...] il semble qu'il serait intéressant de conserver une avenue ou plutôt un boulevard-promenade de tour de ville qui, partant du lotissement de l'Aguedal, rejoindrait, au sud de l'enceinte du palais du Sultan, la porte de Caerse et le quartier futur des Trois Figuiers ou de la Résidence».⁽¹⁷⁾

Ce boulevard est l'avenue des orangers qui longe les remparts à l'ouest du centre ville. L'espace tampon entre la route et les remparts a été aménagé en jardins linéaires constituant une promenade plantée continue depuis la *medina* jusqu'à la porte *Bab Rouah*.

A l'entrée sud de la ville, une autre voie réalisée le long de l'enceinte extérieure du palais permet de contourner le quartier de la résidence et de rejoindre la Tour *Hassan*, autre site à protéger comme patrimoine historique de la capitale. Dominant le fleuve du *Bou-Regreg* face à la ville de Salé, cet espace a été aménagé en jardins, comme le préconisait Forestier, et protégé de toute urbanisation de façon à conserver les vues sur le site et la vallée :

«Du quartier des Trois Figuiers à la Tour Hassan, les talus des falaises du Bou-Regreg, dont un éboulement récent a montré le peu de solidité, doivent nécessairement être réservés, et pour la vue et peut-être pour des plantations qui pourraient les consolider. Le sommet de la falaise serait constitué encore en avenue-terrace qui en suivrait les contours jusqu'à la tour Hassan, [...]»⁽¹⁸⁾

Conclusion

Pour chacune des villes impériales, l'équipe de Prost prend en compte le paysage existant comme élément fondateur du plan de ville. Les villes nouvelles sont construites séparément des cités marocaines traditionnelles. Zones *non aedificandi* autour des murailles, zoning, protection des jardins existants, création de réserves d'espaces libres (jardins, parcs urbains, terrains de sport, pépinières, etc.), traitement spécifique des voies (avenues plantées, promenades belvédère, etc.) répondent aux principes recommandés par Forestier en 1913.

A Marrakech, Forestier n'est intervenu qu'en terme de conservation et de protection de l'existant (jardins traditionnels, palmeraie, vues sur la chaîne de l'Atlas). Ce sont les autorités militaires qui ont tracé la ville nouvelle et non Prost. Forestier se contente d'apporter quelques modifications notamment sur le profil des voies et l'emplacement des usines.

A Fes, le site accidenté, les terrains à très forte pente, sillonnés de nombreux *oueds* (cours d'eau) rendent plus difficile la gestion des réserves foncières. Contrairement aux autres villes marocaines, Fes a la particularité d'être consti-

17 - *Ibid.*, p.198.

18 - *Ibid.*, p.199.

tuée de deux villes traditionnelles : Fes-el-Bali et Fes-Djedid. Les militaires imposent une zone *non aedificandi* de 50 mètres autour des murailles et créent une route belvédère dominant la ville. Pour conserver ses vues, des servitudes de hauteurs ont été définies. Comme pour les autres villes, Forestier recommande la protection des jardins et du paysage existants (bois, fond de vallée, etc.). Le seul projet urbain structurant qu'il esquisse est l'aménagement des abords de la gare comme entrée de ville qu'il intègre à un projet plus global d'avenue-promenade.

Egalement située à l'intérieur des terres, Meknès, tout comme Marrakech et Fes, doit s'adapter aux contraintes climatiques avec des étés chauds et secs et des températures très basses en hivers. Le site originel de la ville nouvelle est une ancienne oliveraie. Un fond de vallée sépare naturellement la ville nouvelle de la *médina*. La ville nouvelle s'est développée le long de la voie ferrée Tanger-Fes, sur deux éperons rocheux. Il n'y a pas eu de véritable planification paysagère comme pour la capitale, mais plutôt une politique de conservation et de mise en valeur des jardins traditionnels et la création de pavillons-jardins

En comparaison avec les autres cités chérifiennes, la capitale apparaît comme le modèle de ville-parc idéale où le «système des espaces libres» expérimenté par Forestier a joué un rôle structurant dans la planification de la ville nouvelle.

La structure urbaine de la ville coloniale est encore très lisible aujourd'hui. L'ensemble du réseau de parcs, jardins, squares, avenues-promenades, etc. ont conservé leur tracé presque tel quel.

La question urgente qui se pose aujourd'hui est celle de la gestion et du devenir de ce patrimoine végétal. Mémoire vivante de l'histoire de la ville, il s'agit de savoir quel avenir réserver à cet héritage en voie de disparition. Conserver, restaurer ou réhabiliter : quelles stratégies de gestion doit-on préconiser et à quel titre ?